

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DJS 215 / DPVI** Subvention (10.000 euros) et convention avec Paris Est Mouv' (11e).

**Mmes Pauline VERON et Myriam EL KHOMRI,  
rapporteuses.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose une subvention et convention avec Paris Est Mouv', 4, passage de la Fonderie (11e) ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission et par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec Paris Est Mouv', 4, passage de la Fonderie (11e).

Article 2 : Une subvention d'un montant 10.000 euros est attribuée à Paris Est Mouv' (12946/D05635/2014\_00205).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.